**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE DU 03.10.2020**

**Membres présents**

M-L. Annaheim Lambert, C. Berney, P. Binz Bussard, D. Cornaz, C. Cornut,   
N. de Spengler, J-N. Despland, F. Fretz-Tongue, R. Jeanneret, M. Kaufmann, S. Kratel Canellas, H. Lambert, C. Martinet, R. Meleddu-Freire, C. Meylan, N. Meylan, V. Progin,   
B. Reith, C. Richard, C. Rodrigues, N. Ryser, G. Santschi, K. Taliouridis, M. Vaucher,   
H. Vergnaud-Hagry, J-P. Waber, G. Winterhalter

**Membres excusés**

A-C. Aiassa, D. Cetlin, Th. Currat, M. de Charrière, N. de Coulon, B. Dodge-Johner,   
C. Dubois, S. Duriaux, P. Haenni, M. Hinni Blanc, M. Lang, R. Maherzi, A. Mares,   
L. Michel, S. Michel, J. Preiswerk, A-L. Serra, D. Söderström, M. Tadic, N. Zilka

Le Président ouvre la 22ème assemblée, remercie au nom du comité les membres présents et donne la liste des personnes excusées.

**1. Approbation de l’ordre du jour, points à placer sous divers**

L’ordre du jour est accepté.

**2. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée générale du 2 novembre 2019**

Le PV est adopté à l’unanimité, sans modification.

**3. Démissions**

O. Von Niederhäusern, Bulle

**4. Admissions nouveaux membres + nouveaux membres certifiés**

G. Ambresin, membre certifié, section adulte, Riez

C. Berney, membre certifiée, section enfants & adolescents, Prilly

P. Binz Bussard, membre certifiée, section adulte, Blonay

C. Cornut, membre, section adulte, Lausanne

S. Duriaux, membre, section adulte, Lausanne

F. Fretz-Tongue, membre certifiée, section enfants & adolescents, Lausanne

C. Richard, membre certifiée, section adulte + enf & ado, Pully

K. Taliouridis, membre certifié, section adulte, Lausanne

Nous rappelons l’existence d’un espace membres sur le site de l’EFPP SR où l’on trouve certains documents dont le PV de l’AG. Les membres s’y inscrivent eux-mêmes et celle-ci est ensuite validée par un membre du Comité.

**5. Rapports :**

Vous pouvez trouver l’ensemble des rapports sur le site : <https://www.annuaire-membres-efpp.ch>

1. **Rapport du Président :** rapportmis sur le site avant l’AG.
2. **Rapport des commissions permanentes et groupes de travail :**

**Commission formation:** rapport mis sur le site avant l’AG. Pas de remarques.

**Commission éthique :** rapport mis sur le site avant l’AG. Pas de remarques.

**Commission communication :** rapport mis sur le site avant l’AG. Pas de remarques.

**Commission recherche :**

1. **Trésorier et vérificateurs des comptes :**

H. Vergnaud rappelle que lors de la dernière AG, il avait été proposé de boucler les comptes à la fin de chaque année civile, cependant cette proposition devait être acceptée par l’AG. Exceptionnellement, H. Vergnaud présente donc uniquement les comptes pour le dernier semestre 2019. Les coûts sont presque identiques, toutes les cotisations n’ont pas encore été payées (réglées plutôt en début d’année).

Le Comité a également décidé, pour cette année 2020, d’offrir à tous ses membres le numéro de l’ « année psychanalytique internationale ». Cette décision a été motivée par les nombreuses annulations de formations et conférences, et ainsi soutenir notre travail de penser.

Nous avons deux comptes, un compte pour l’EFPP et un compte pour les modules. Le solde des comptes est au 30.09.20 de Fr. 52'689.- sur le compte EFPP et de Fr. 2869.- sur le compte « Modules ». Jusque-là, l’EFPP devait payer des impôts si la trésorerie dépassait Fr. 50'000.-, ce que l’on voulait éviter.

Actuellement cette limite se situe à 100'000.-. Nous aurons, entre autres frais, encore à rembourser la Sandler Conference pour la participation de nos membres au congrès.

**6. Discussion des différents rapports**

Nihil.

**7. Approbation des rapports, des comptes et du budget**

Les vérificateurs des comptes ont contrôlé les comptes et soulignent l’excellent travail de la trésorière. Ils proposent donc à l’AG d’approuver les comptes et d’en décharger la trésorière.

Les comptes 2020 sont approuvés à l’unanimité par l’Assemblée Générale.

**8. Désignation des vérificateurs des comptes**

C. Martinet accepte d’être reconduit dans sa fonction.   
Pour remplacer D. Cornaz qui rejoint le Comité en tant que trésorier, H. Lambert propose de reprendre sa place, ce que l’AG accepte à l’unanimité.

**9. Changement du calendrier comptable : passage à l’année civile**

Accepté à l’unanimité.

**10. Changement statutaire : adaptation de l’article 11.1.2 afin de le rendre cohérent avec l’article 11.1.1.**

**Proposition de texte**

« *Le Comité comporte uniquement des membres certifiés et des membres. Le Président, ainsi que la majorité des membres doivent être membres certifiés. Les deux Sections « Adultes » et « Enfants et Adolescents » doivent être représentées. Une répartition des sièges sera également observée entre membres de la Section « Médecins » et ceux de la Section « Psychologues ».*

Dans l’ancienne version, il y avait un nombre défini de membres, ce qui n’est plus possible, voilà pourquoi on a simplifié cet article.

Proposition acceptée à l’unanimité.

**11. Informations : Modules EFPP et PFPP**

M. Vaucher est la responsable du groupe œuvrant autour des modules. Deux modules n’ont pas pu avoir lieu en raison du covid, travailler à distance n’étant pas possible. On réfléchit à trouver une solution pour le printemps, situation très dommageable étant donné que les modules sont arrivés à un stade de maturité. L’idée était aussi d’ouvrir les modules afin que d’autres personnes qui voudraient proposer un module en dehors des dates proposées en aient la possibilité, tout en gardant la même forme (médecins et psychologues). Probablement qu’on devra attendre encore un peu en raison de la crise sanitaire.

R. Simon : en raison du covid, le Comité de l’ASUPEA n’a pas pu se réunir et discuter de sa réintégration à la PFPP.

On a modifié le bandeau du site, plus neutre, on doit encore faire en sorte que les différentes associations apparaissent plus clairement.

**12. Elections statutaires :**

**Comité, Président, Vice-Président, Trésorier, Présidents des Sections, Délégués à l’EFPP Europe**

Quatre personnes quittent le comité, après avoir mené leur mandat avec beaucoup d’engagement : N. Ryser, H. Vergnaud, R. Simon, V. Progin.

M. Kaufmann et N. Meylan poursuivent leur mandat.

Le comité propose que D. Cornaz et C. Rodrigues rejoignent le comité.

Dans les statuts, le comité doit comporter au minimum 5 membres, pour l’instant il n’y a que 4 membres et le poste de Président est vacant, aucun membre du comité n’ayant accepté de reprendre la présidence.

Beaucoup de discussions ont été menées au sein du Comité pour trouver une solution. Jusqu’à maintenant, il y avait un poste de président qui assumait seul une grande partie des tâches de représentations. S’agirait-il de se répartir les tâches différemment entre les membres du Comité ?

La discussion est ouverte et beaucoup de questions se posent :

* Est-il possible d’avoir moins de personnes dans le Comité, quoi faire actuellement ? En échangeant avec d’autres associations et l’EFPP Suisse, il devient très compliqué de renouveler les présidents et les comités. Rappelons que le Président est rémunéré depuis fin 2006, pour permettre à des personnes travaillant en privé de s’engager.
* Question d’une co-présidence avec un partage salarial ou éventuellement une rémunération des membres du Comité ?
* Faut-il repenser la dynamique du Comité, repenser les délégations au niveau suisse et européen, repenser toute l’organisation pour sauver l’association ?
* Réfléchir à la position du Président ? Cette question est présente depuis de nombreuses années.
* Réfléchir à la mission de l’EFPP, qu’est-ce que les membres en retirent ? Par rapport à la formation, l’EFPP a des responsabilités et des engagements.
* Organiser un groupe de travail pour quantifier le travail du Président (difficile à évaluer, ce dernier ayant également une position politique, l’EFPP a pris une place importante), établir un organigramme pour le Comité ?
* Ecrire à tous les membres après cette AG ? (le Comité a fait moult téléphones pour trouver du monde, sans résultat) ?
* Agender une AG extraordinaire ?

Statutairement, l’association est suspendue s’il n’y a pas 5 membres et un président. Le militantisme a du plomb dans l’aile, c’est passablement de soirées. Une co-présidence ne change pas grand-chose, l’association est en crise, une discussion doit se poursuivre pour sauver l’association, tout un travail de représentation aux différents niveaux des comités demande beaucoup de travail.

Muriel Kaufmann ne veut pas s’engager comme présidente, mais est d’accord pour une co-présidence avec Catherine Rodrigues-Dagaeff. Légalement, avoir un président n’est pas une obligation.

Est-ce que AG est d’accord qu’il y ait un comité restreint ad intérim et une co-présidence ad intérim jusqu’à une AG extraordinaire et que durant cette période il y ait une réflexion autour du comité avec un organigramme, autour des statuts et règlements avec l’idée que les engagements soient assurés.

**Accepté à l’unanimité.**

Les membres sortants du Comité se mettent volontiers à disposition pour expliquer et transmettre les différentes charges dans les commissions.

**15. Perspectives 2021**

Clarifier le fonctionnement du comité, de la présidence. Mobiliser de nouveaux membres à rejoindre le Comité. Intégrer la décision qui sera prise quant à la demande de prise en charge Lamal des psychothérapies par les psychologues à nos collaborations.